

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-018b-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18 bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Dijon « Ville amie des aînés » - Déclaration de Dublin - Approbation

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

À l'occasion de la première conférence internationale intitulée « construire le réseau mondial OMS des « villes amies des aînés » qui se tient actuellement à Dublin en Irlande, du 28 au 30 septembre 2011, les villes labellisées « ville amie des aînés » sont invitées à signer la Déclaration de Dublin proposée par l'OMS.

Les grandes lignes de cette déclaration sont les suivantes.

1. Le vieillissement est une question qui nous affecte tous, au niveau individuel mais également au niveau de la société.

2. Pour que le monde devienne un lieu mieux adapté au vieillissement, il faudra un changement majeur dans la façon de s'intéresser aux personnes âgées ou très âgées,
3. Là où nous habitons, notre environnement physique, social et culturel, influe considérablement sur la façon dont nous vivons.
4. Les villes doivent se doter des moyens et ressources nécessaires et des systèmes de distribution des ressources pour favoriser l'égalité des chances, le bien-être et la participation de tous les citoyens, y compris de leurs citoyens âgés.
5. Une ville, ou une communauté amie des aînés, encourage le vieillissement actif en optimisant la santé, la participation et la sécurité afin d'améliorer la qualité de vie pendant la vieillesse.
6. C'est le défi de la communauté et de son organisation sociale d'instaurer des conditions plus favorables à l'épanouissement de toutes les personnes, y compris celui des personnes âgées.
7. Une ville amie des aînés, en conformité avec le cadre élaboré par l'OMS, est une ville dans laquelle les prestataires de services, les fonctionnaires, les dirigeants communautaires, les chefs religieux, les hommes d'affaires et les citoyens reconnaissent la grande diversité parmi les personnes âgées et l'importance de leur santé, et facilitent leur intégration.
8. Il est nécessaire de reconnaître qu'une proportion significative de notre population vieillissante, bon nombre de personnes âgées vivant dans les pays en voie de développement, a plus de risque de vivre dans la pauvreté.

Engagements

Par conséquent, les villes et les communautés signataires prennent les engagements suivants qui doivent être présentés comme la Déclaration des Villes et Communautés Amies des Aînés, et elles s'engagent, en premier lieu à:

- a) promouvoir la Déclaration des Villes et Communautés Amies des Aînés,
- b) initier les processus de collaboration pour soutenir la pleine application des engagements contenus dans la Déclaration,
- c) communiquer et élaborer des réseaux entre les différentes villes et communautés.

Les villes et les communautés signataires s'engagent également, dans leur domaine de responsabilité et dans la limite de leurs moyens, à mettre en application les actions spécifiques suivantes :

- I. Favoriser **une prise de conscience du grand public envers les personnes âgées.**
- II. S'assurer que les avis et les opinions des personnes âgées sont valorisés et écoutés.
- III. Adopter des mesures pour développer des lieux publics, inclusifs.
- IV. Promouvoir et soutenir le développement des quartiers et des communautés, pour tous les âges.
- V. Travailler à mettre en place **des systèmes de transport public** disponibles et accessibles aux personnes âgées.
- VI. Favoriser **la participation des personnes âgées à la vie sociale et culturelle.**
- VII. Promouvoir et soutenir le **développement de l'emploi et les possibilités de** bénévolat pour les personnes âgées.

VIII. S'assurer d'une gamme complète et intégrée de **services communautaires de soutien et de santé**.

Cette déclaration est d'ores et déjà approuvée par :

l'Organisation Mondiale de la Santé
le Réseau Mondial des Villes Amies des Aînés
le Programme Amis des Aînés des comtés d'Irlande
la Fédération Internationale du Vieillissement.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la déclaration des Villes et Communautés Amies des Aînés, dite Déclaration de Dublin , annexée au rapport.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ